

Epreuves sportives

[Manifestations sportives organisées sur une voie publique ou dans un lieu non ouvert à la circulation publique](#)

[Manifestations nautiques](#)

[Randonnées de cyclotourisme, v.t.t. ou pédestres et rallyes touristiques](#)

[Votre démarche au guichet](#)

[A télécharger](#)

Randonnées de cyclotourisme, v.t.t. ou pédestres et rallyes touristiques

Article créé le 08/06/2011

Mis à jour le 19/10/2011

L'organisation de ces manifestations non compétitives est soumise à une procédure de déclaration préalable.

La demande sur papier libre est à adresser à la préfecture de Tulle ou aux sous-préfectures de Brive ou d'Ussel, selon le lieu du déroulement de l'épreuve, un mois avant la date prévue pour la manifestation. Cette demande précise :

- ▣ la date et la nature de la manifestation ;
- ▣ le nombre de participants ;
- ▣ les coordonnées de l'utilisateur ;
- ▣ le programme ou le règlement de la manifestation ;
- ▣ le parcours (plan) et l'horaire de la manifestation.

Au vu des éléments du dossier, l'administration accuse réception à l'organisateur, et lui impose, le cas échéant, toute modification que justifieraient les conditions de circulation ou les exigences de sécurité.

Partager   



[Services de l'État](#)
[Politiques publiques](#)
[Actualités](#)
[Publications](#)
[Démarches administratives](#)
[Vous êtes](#)
> [Particulier](#)
> [Professionnel](#)
> [Association](#)
> [Collectivité](#)

[RSS](#)
[Plan du site](#)
[Abonnement à la lettre des services de l'État](#)
[Mentions légales](#)
[Accessibilité](#)
[Foire aux questions \(FAQ\)](#)
[Horaires, accès et coordonnées](#)
[Qualipref 2.0](#)
[Contactez-nous](#)
[Glossaire](#)
[Information sur les cookies](#)



[ICPE : Installations classées pour la Protection Environnement](#)
[CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial](#)
[AQEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques](#)
[AAE : Avis de l'Autorité Environnementale](#)
[LSE : Loi Sur l'Eau](#)
[APE : Autorisation Préalable d'Exploiter](#)
[DGEAF : Document de Gestion des Espaces Agricoles et Forestiers](#)
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)
[RAA : Recueil des Actes Administratifs](#)
[IAL : Information acquéreur locataire](#)
[Termites et mères](#)

Tous droits réservés SIG/DILA
République Française @ 2011-

2012